



Eric LABAYE
Président

Palaiseau, le 20 juin 2019

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 188^{ème} séance du 20 juin 2019 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°1 : CR du CA du 14 mars 2019

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du conseil d'administration du 14 mars 2019.

Délibération n°2 : Institut Polytechnique de Paris – règlement intérieur

Le Conseil d'administration approuve le règlement intérieur de l'Institut Polytechnique de Paris.

Délibération n°3 : Retrait de la ComUE Paris-Saclay

Le Conseil d'administration approuve le projet de convention à conclure entre l'Université Paris-Saclay, les établissements composant l'Institut Polytechnique de Paris et HEC, relative à la mutualisation des structures et projets du plateau de Saclay, tel qu'il figure en pièce n°04 du dossier de séance.

Délibération n°4 : Filiale X-EXED - comptes annuels

Conformément à l'article 9-II du décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la situation de la société, approuve les comptes annuels 2018 de la filiale X-EXED

Délibération n°5 : Filiale FX-Conseil – comptes annuels

Conformément à l'article 9-II du décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la situation de la société, approuve les comptes annuels 2018 de la filiale FX-CONSEIL

Délibération n°6 : Filiale X-Création – comptes annuels

Conformément à l'article 9-II du décret n° 2015-1176 du 24 septembre 2015 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique, le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la situation de la société, approuve les comptes annuels 2018 de la filiale X-CREATION.

Délibération n°7 : Droits de scolarité des élèves internationaux - décision d'exonération

Le Conseil d'Administration décide d'accorder les exonérations des droits de scolarité proposées par la commission d'exonération en faveur des élèves étrangers des promotions X-2017, X62018 et X-2019 dont les listes ont été présentées en séance et figurent en annexe de la pièce n°10.

Délibération n°8 : Fixation des droits de scolarité des élèves internationaux

Le Conseil d'administration :

- approuve les nouveaux principes de tarification des droits de scolarité des élèves étrangers admis dans le cycle ingénieur de l'Ecole polytechnique au titre de la promotion X-2020 ;
- mandate le Directeur général de l'Ecole pour expertiser en liaison avec les services de l'Etat la proposition de suppression des exonérations accordées de droit aux élèves naturalisés français en cours de scolarité et proposer le dispositif réglementaire correspondant. La mise en œuvre de cette délibération n'interviendra qu'après publication au Journal Officiel des textes fixant ces dispositions. au titre de la promotion X-2020.

Délibération n°9 : Approbation du catalogue des formations 4A

Le Conseil d'administration approuve les propositions du catalogue des formations à finalité professionnelle de la 4ème année – promotion X-2017.

Délibération n°10 : Aménagements au concours 2020

Le Conseil d'administration approuve les propositions de modifications pour le concours d'admission à l'Ecole polytechnique en 2020, telles qu'elles figurent en pièce n°13 du dossier de séance ; ces propositions se traduiront par une modification de l'arrêté du 17 novembre 2016 et de la notice du concours.

Délibération n°11 : Règlement des études du cycle polytechnicien

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du cycle polytechnicien X2018.

Délibération n°12 : Règlement des études du cursus MSc&T

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du programme « Master of Science and Technology ».

Délibération n°13 : Règlement des études Executive Master

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études Executive Master (Handbook).



Délibération n°14 : Création du diplôme de formation continue en Spécialité

Le Conseil d'administration approuve la création du Diplôme d'Établissement : intitulé « Diplôme de formation continue en Spécialité ».

Délibération n°15 : Cadre de gestion – régime indemnitaire personnels de soutien

Le Conseil d'administration approuve la reconduction du dispositif de primes exceptionnels en faveur des personnels contractuels et fonctionnaires de l'École polytechnique selon les principes, règles et modalités exposés dans la pièce n°19 du dossier de séance.

Délibération n°16 : Cadre de gestion – régime indemnitaire personnels enseignants-chercheurs

Le Conseil d'administration la modification du cadre de gestion des personnels contractuels de l'École polytechnique, telle qu'elle figure dans la pièce n°20 du dossier de séance.

Délibération n°17 : Modifications des modalités d'élections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide d'introduire la possibilité d'un scrutin par voie électronique pour l'élection des représentants du personnel et des usagers au Conseil d'administration et de modifier les modalités de désignation du président et des assesseurs des bureaux de vote des différents collèges, telles qu'elles figurent en pièce n°21 du dossier de séance ; ces propositions se traduiront par une modification de l'arrêté du 31 mai 2013.

Délibération n°18 : Comptes consolidés 2018

Le Conseil d'administration approuve les comptes consolidés 2018 de l'École polytechnique constitués des comptes sociaux 2018 de l'École polytechnique (EPSCP) et de ceux de ses filiales X-Exed (SAS détenue à 100%), FX Conseil (SAS détenue à 51%) et X Création (SAS détenue à 73%), tous certifiés par les commissaires aux comptes respectifs, et retraités conformément, d'une part, à l'instruction n°08-017-M9 du 3 avril 2008 applicable aux établissements publics nationaux et, d'autre part, au règlement modifié du Comité de la Réglementation Comptable n°99-02 du 29 avril 1999 dans le cadre de la consolidation.

Les comptes consolidés de l'École polytechnique font état d'un total de bilan de 139 308 k€, d'un total de produits de 186 805 k€, d'un résultat net, part du groupe, de -7 225 k€ et d'une absence de dividendes.

Le Conseil d'administration affecte le résultat net 2018 des comptes consolidés, part du groupe, de - 7 225 k€, en report à nouveau.



Délibération n°19 : Demande de remise gracieuse d'un ancien élève

Le conseil d'administration rejette la demande de remise gracieuse du débiteur, compte tenu de l'absence d'état de gêne constatée eu égard aux motifs exposés ci-dessus ; le débiteur reste redevable du remboursement de la somme de 48 949 euros envers l'Ecole polytechnique.

Signé

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'Ecole polytechnique